

Société des Régates d'Antibes

AVENANT N°1 AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

MODIFICATION DE :

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

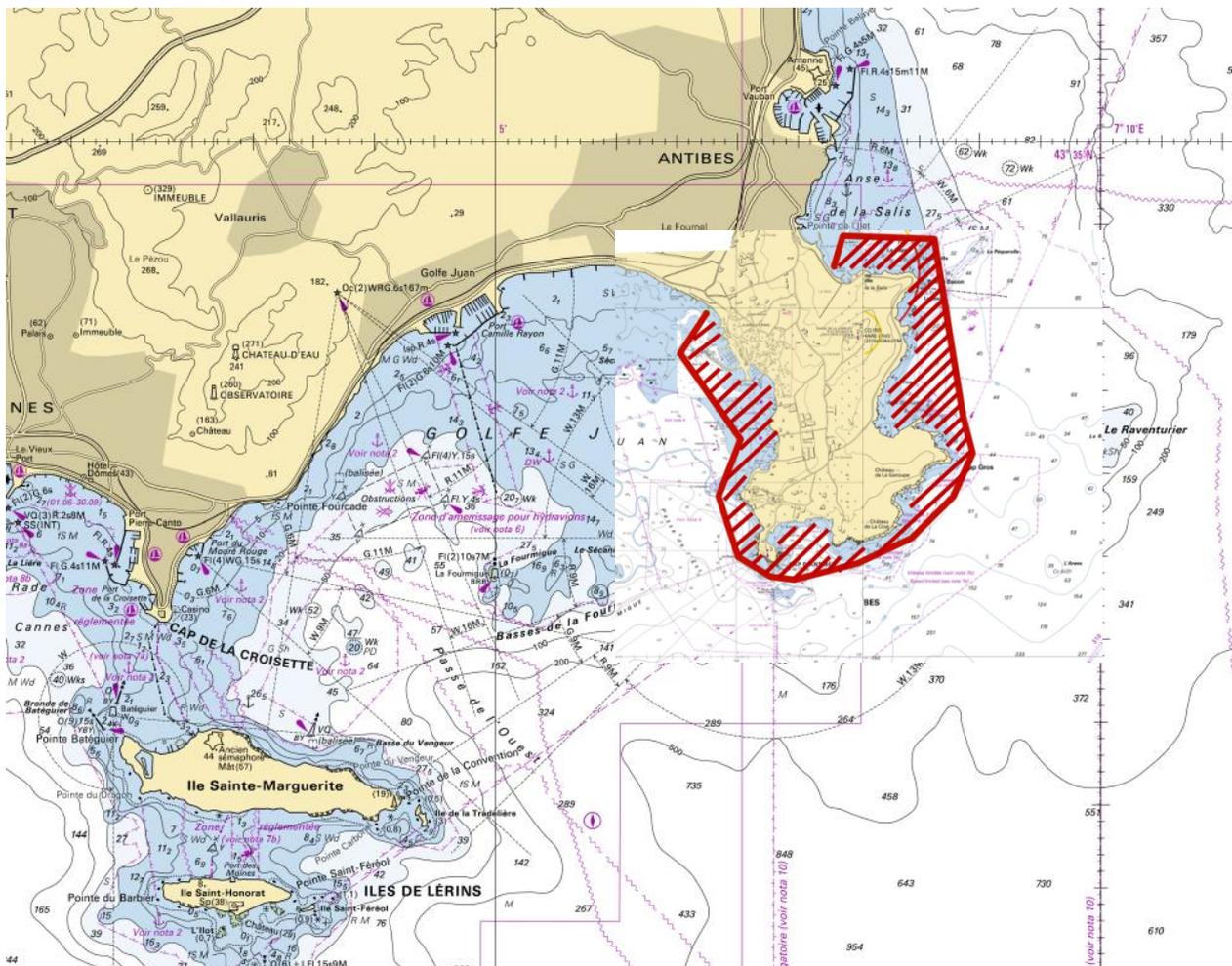
Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

En raison de l'organisation par le Club des Nageurs d'Antibes d'une course en mer sur le plan d'eau antibois le samedi 24 mai 2025 dont une partie se déroule en dehors des zones de baignade, la navigation autour du cap dans la zone indiquée en annexe est prohibée.

19. REGLES DE SECURITE

19.7 Un briefing skipper obligatoire se déroulera au Club House à 9h00 précises

ANNEXE ZONES DE COURSE



Zones qui sont des obstacles

Interdiction de naviguer dans la zone matérialisée par le polygone constitué par les sommets de coordonnées GPS
 43° 34.2' N 7° 07.8' E – 43° 34.4' N 7° 07.9' E – 43° 34.4' N 7° 08.6' E – 43° 33.2' N 7° 08.9' E – 43° 32.9' N 7° 08.7' E – 43° 32.7' N 7° 08.4' E –
 43° 32.5' N 7° 07.5' E – 43° 32.6' N 7° 07.0' E – 43° 33.2' N 7° 07.0' E – 43° 33.7' N 7° 06.6' E

ANNEXE PARCOURS

La marque J définie dans les IC ne sera pas utilisée

Parcours A : Départ – P (contourner en laissant à tribord) – V (contourner en laissant à bâbord) – Arrivée sur la marque H (en laissant les Moines à tribord).

Distance 12 milles

Parcours B : Départ – P (contourner en laissant à tribord) – Arrivée sur marque H (en laissant les Moines à tribord)

Distance 9.6 milles

Parcours C : Départ – V (contourner en laissant à bâbord) – Arrivée sur marque H (en laissant les Moines à tribord).

Distance 11 milles

Parcours D : Départ – Arrivée sur marque H (en laissant les Moines à tribord)

Distance 8.6 milles

Marque	Description	Type de marque	Position GPS
Départ	Bateau avec pavillon orange	Bateau	Baie de la Salis
H (Arrivée)	St Honorat, Pointe Barbier	Bouée jaune	43°30.29 N – 7°02.01 E
V	Ferme marine du Vengeur	Ferme marine dans sa totalité	43°31.42 N – 7°03.48 E
P	Bouée du Port	Bouée verte	43°35.25 N – 7°08.16 E
Dégagement		Bouée noire	